

Règlement particulier Tournoi Séniors / Vétérans

Treillières 09/10 Février 2019

1. Le tournoi est ouvert aux joueurs ou joueuses des Pays de La Loire et aux ligues limitrophes. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Il respecte le Cahier des charges pour l'organisation des tournois dans le département (CD44). Il est autorisé sous le n°[en attente d'autorisation].
2. Les Juge-Arbitres du tournoi sont **Valérie L'Hostis, Anne Sophie Richomme et Pierrick Grandin**. Les décisions des Juge-Arbitres sont sans appel. Elles sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ou joueuse ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements.
3. Le responsable du tournoi peut refuser certaines paires (ayant une moyenne trop importante) ne permettant pas la création de tableaux conformément au RGC.
4. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, être en possession de sa licence 2018/2019 le jour du tournoi et ne devra pas faire l'objet d'une suspension.
5. Un joueur ou une joueuse sélectionné(e) pour une compétition régionale, interrégionale ou nationale ne pourra pas participer le même jour au tournoi.
6. Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses de catégories « Séniors et Vétérans ». Il sera possible d'inscrire des joueurs ou joueuses de catégories Cadettes et Juiniors.
7. Les tableaux de Doubles Hommes/Dames se joueront le Samedi 09 Février 2019 à partir de 08h00.
8. Les tableaux de Doubles Mixtes se joueront le Dimanche 10 Février 2019 à partir de 08h00.
9. La date limite d'inscription est fixée au Mercredi 30 Janvier 2019. Les droits d'engagements sont de 14 € pour un tableau et de 18 € pour deux tableaux. Les inscriptions se font exclusivement par courrier avec un chèque joint à l'ordre du TBC. Aucune inscription ne sera possible par mail ou par téléphone.
10. Toutes les inscriptions reçues avant le 1^{er} Janvier seront prises en compte (de tous les comités ou de toutes les ligues). A partir du 2 Janvier (Date d'envoi, cachet de la poste faisant foi), la priorité sera donnée aux joueurs de Loire-Atlantique. Toutefois, si des joueurs ou joueuses (hors département) permettent de compléter et/ou de faire jouer certains tableaux, ils pourront être acceptés.
11. Seules les paires complètes seront enregistrées. En cas d'inscription séparée des partenaires, c'est la date la plus tardive qui sera retenue.
12. En cas de modification de la composition d'une paire, c'est la date du dernier inscrit qui sera retenue.
13. Les joueurs ou joueuses pourront s'inscrire dans deux tableaux.
14. La compétition se déroulera en poules, puis en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de poules de 3 ou 4 paires, avec 2 sortants, ou bien d'une poule unique de 4 ou 5.
15. IMPORTANT : Le club, en accord avec le Juge-Arbitre, pourra regrouper certaines catégories en fonction du nombre d'inscrits.
16. Les joueurs et joueuses seront répartis(es) dans les tableaux en fonction de leur CPPH (Classement Particulier par Point Hebdomadaire) à la date du 28 Janvier 2019. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper plusieurs séries dans un même tableau en accord avec le Juge-Arbitre.
17. Une convocation sera adressée par mail au représentant du club indiqué sur la feuille d'inscription quelques jours avant la date du tournoi. Les joueurs et joueuses ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi.
18. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent 60 minutes avant son premier match et pointer dès son arrivée. Chaque joueur ou joueuse ayant

commencé(e) la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.

19. Les matchs seront auto-arbitrés.
20. Tout volant touchant le plafond sera compté faute, même au service.
21. Tout volant touchant un élément accroché au plafond (câbles, panneaux de basket) est faute sauf au service où il sera remis en jeu au maximum une fois (2 services).
22. Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le Juge-Arbitre.
23. Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points. Le temps de repos entre chaque set ne doit pas excéder 2mn et 1 mn de pause au 11^{ème} point de chaque set.
24. Tout joueur ou joueuse désirant s'absenter de la salle devra le signaler au Juge-Arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
25. Le temps d'échauffement sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
26. Tout joueur ou joueuse devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires pour son match.
27. Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants utilisés en cas de désaccord seront les Yonex AS20 pour les classés, et les Yonex Mavis 2000 pour les P10, P11 et P12. Ces volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi.
28. Tout joueur ou joueuse participant à une compétition devra porter, sur le terrain, une tenue conforme au règlement FFBaD : short ou jupe et tee-shirt. Les tenues des équipes des comités départementaux et des Ligues sont interdites.
29. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs ou joueuses appelés(es) pour un match, leurs entraîneurs (2 maximum par équipe), les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge-Arbitre.
30. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort le Samedi 02 Février 2019 devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé sur présentation du justificatif. Sans justificatif le ou la licencié(e) s'expose à deux mois de suspension de toutes compétitions, six mois pour une récidive, selon la circulaire 3.4 du guide du badminton.
31. Le ou la licencié(e) qui reçoit un carton (noir ou rouge), se voit remettre par le Juge-Arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il ou elle s'est exposé(e) selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 guide du badminton).
32. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au Juge-Arbitre avant son premier match.
33. Seul le ou la représentant(e) du club est autorisé(e) à poser une réclamation auprès du Juge-Arbitre.
34. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
35. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.